



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut ²	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
31 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
40 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLEN SCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 ^{ème} délibération
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
44 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 ^{ème} délibération
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

¹ Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
² Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

Absents excusés :

PUGNY CHATENOD

CROUZEVIALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 34 Année : 2024
Exécutoire le : 20 JUIN 2024
Publiée / Notifiée le : 20 JUIN 2024
Visée le : 20 JUIN 2024

FINANCES Dissolution du budget annexe du camping Les Peupliers

Monsieur le Président rappelle que les opérations d'arrêt des comptes de l'exercice 2023 ayant été réalisées et les conditions de détransfert des biens immobilisés, ainsi que leurs droits afférents ayant été décidées, il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe.

Il est ainsi proposé la dissolution au 31 décembre 2023 du budget annexe 80510 « camping des peupliers ». Les balances de sortie du budget 80510 seront intégrées au budget principal 80500.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2023 approuvant la modification des statuts de Grand Lac et indiquant la restitution du camping des peupliers à la commune de Chindrieux,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 disposant du détransfert de la compétence camping,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la dissolution du budget « camping des peupliers »
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président,
Renaud BÉRETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 34 : Dissolution du budget annexe du camping Les Peupliers

Date de transmission de l'acte : 20/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/06/2024

Numéro de l'acte : d5049 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240618-d5049-DE

Date de décision : 18/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Budget supplémentaire